

# LE PPRE PASSERELLE

PPRE : Programme Personnalisé de Réussite Educative

## Qu'est-ce que c'est ?

C'est un document qui prévoit et structure les aides à mettre en place lors du passage de l'école au collège.

## Qui est concerné ?

Les élèves qui, pour suivre leur scolarité au collège avec profit, ont des compétences à renforcer.

## Qui l'établit ?

Il est rédigé par les enseignants avant de vous être présenté.

## Que contient-il ?

Il comporte deux volets :

Le premier concerne l'école primaire. Il regroupe les points à travailler avant la fin de l'école primaire. Il vous est présenté en janvier. Son bilan vous est communiqué vers le mois de mai.

Le second concerne le collège : ce volet est complété après une rencontre entre l'enseignant de l'école et des professeurs du collège. Il précise les points qui restent à travailler à l'entrée au collège. Il vous est présenté au mois de septembre.

## A quoi sert-il ?

Il répond à un besoin rappelé dans le Bulletin officiel de l'Education nationale qui est de mettre en place, **dès l'entrée au collège**, en s'appuyant sur le travail fait à l'école primaire, **les moyens les mieux adaptés** pour aider chaque élève à remédier à ses difficultés et à progresser.



REUSSIR AU COLLEGE

# PPRE PASSERELLE

Document de présentation destiné aux parents